

Code de conduite 2020

Fournisseurs

ecoact



La vocation de ce code

EcoAct est une société internationale de conseil et de développement de projets qui accompagne entreprises, organisations, institutions et territoires afin de leur offrir la gamme de solutions la plus performante et la plus complète permettant de relever efficacement les défis du changement climatique. Fondée en France en 2006 par Thierry Fornas et Gérard Maradan, EcoAct a su se développer à l'international et possède à présent des bureaux dans 6 pays et 3 continents à travers le monde (Paris, Londres, New-York, Barcelone, Ankara et Embu). Elle a été élue meilleure société de conseil sur le marché carbone volontaire pendant quatre années consécutives (2015 à 2018), ainsi que porteuse du meilleur projet de compensation carbone volontaire en 2019 par Environmental Finance.

Notre expérience démontre que l'action en faveur du climat est aujourd'hui pleinement compatible avec la performance économique. Notre mission est d'éclairer et de conduire des stratégies durables, créatrices de valeur, bénéfiques pour nos clients comme pour le climat.

En accord avec ses engagements et ses principes d'action, EcoAct attend de l'ensemble de ses parties prenantes, et notamment de ses fournisseurs, de respecter les principes figurant dans ce document de référence.

Ce dernier est composé de 3 volets : sociétal, environnemental et éthique.

Tous les principes qui y sont édictés doivent guider au quotidien leurs actions et fournir un certain nombre de réponses à des situations ou interrogations qui pourraient survenir dans le cadre de l'exercice de leur activité.

Nous comptons sur vous tous pour faire connaître et respecter les engagements d'EcoAct en matière de responsabilité sociétale, de développement durable et d'éthique.



Thierry Fornas
Président



Gérard Maradan
Directeur général



Table des matières

Le volet sociétal.....	3
Le volet environnemental.....	4
Le volet éthique.....	5
Charte à signer.....	7

Le volet sociétal

Droits humains

EcoAct est signataire du Pacte Mondial des Nations-Unies et demande à ses fournisseurs de respecter les principes fondamentaux des droits humains :

- Adopter, soutenir et appliquer un ensemble de valeurs basées sur le respect des principes fondamentaux des droits humains,
- Respecter la dignité personnelle et les droits de chacun,
- Proscrire un mode de management autoritaire et directif ; mettre en œuvre un mode de management coopératif, en encourageant l'initiative, les démarches proactives et l'esprit d'équipe.

Relation commerciale

EcoAct est soucieux de la pérennité de ses relations commerciales avec les fournisseurs et tient à :

- Instaurer une relation de confiance durable basée sur le respect mutuel et sur la préservation des intérêts fondamentaux de chacun des partenaires.
- Construire une démarche d'amélioration continue fondée sur la confiance.

L'impartialité, l'objectivité et la transparence :
EcoAct demande à ses fournisseurs de

mettre en place un processus de sélection rigoureux de leurs prestataires de services et partenaires, sur la base de critères objectifs (appels d'offres ouverts et concurrentiels, prix conforme au marché, engagements et standards éthiques, qualité, délai de livraison, diversité, réputation...).

Le respect des règles de la concurrence :
EcoAct demande à ses fournisseurs de respecter les règles de la concurrence :

- Interdire toutes pratiques qui mèneraient à une concurrence déloyale.
- Reconnaître les partenaires comme étant dignes de confiance, respectueux des engagements et des contrats.

Le rejet de la discrimination, du harcèlement, de la violence :

EcoAct demande à ses fournisseurs d'interdire toute forme de discrimination, de harcèlement, de violence avec leurs parties prenantes c'est-à-dire proscrire tout comportement inapproprié relatif à l'âge, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'identité du genre, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'état de santé ou à un handicap.

Le respect des bonnes pratiques de travail :

EcoAct demande à ses fournisseurs de veiller au respect des droits humains, d'interdire le travail forcé et l'exploitation des enfants ainsi que de veiller au respect des réglementations locales en matière du droit du travail : équité des salaires, limite légale des heures de travail...



Le volet environnemental

Environnement

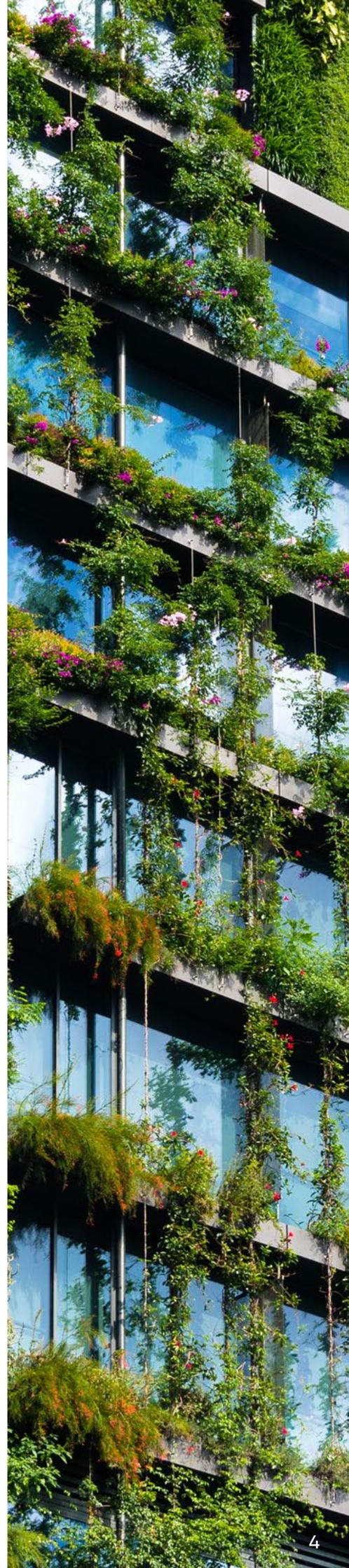
EcoAct est particulièrement attaché à la prise en compte des enjeux environnementaux par ses partenaires et fournisseurs. Ainsi, EcoAct demande à ses fournisseurs de :

- Respecter les obligations légales et réglementaires en matière environnementale,
- Prendre les mesures nécessaires et s'engager pour prévenir, évaluer, atténuer et éviter les risques et les impacts de leurs activités sur l'environnement,
- Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement, au sein de leur organisation et dans leur chaîne de valeur,
- Favoriser la mise au point et la diffusion de produits, de services et de technologies respectueux de l'environnement,
- Faire preuve de transparence en matière de consommation énergétique, consommation d'eau et d'émissions de gaz à effet de serre.

S'ils en disposent, les fournisseurs d'EcoAct sont invités à lui transmettre l'empreinte climatique de la prestation, pour intégration dans l'empreinte d'EcoAct. EcoAct évalue en effet chaque année ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de ses activités, dont les émissions des fournisseurs font partie.

Hygiène, santé et sécurité

- Se conformer à toutes les législations et réglementations et prendre les mesures nécessaires en matière de santé, de sécurité et d'hygiène du lieu de travail, et d'environnement afin de prévenir les éventuels risques d'accidents ou de maladies professionnelles.
- Fournir un milieu de travail sain et sûr pour tous leurs employés et mener leurs activités d'une manière durable pour l'environnement.



Le volet éthique

EcoAct a mis en place une procédure d'alerte pour signaler toute violation à l'éthique des affaires.

Cette procédure d'alerte du Comité d'éthique vise à anticiper, à identifier et à éviter toute situation ou comportement qui s'écarte de l'éthique des affaires (corruption, violation des droits humains, discrimination, harcèlement, conflit d'intérêt, non-respect de nos valeurs...) et, si nécessaire, de signaler tout cas à la direction du groupe, qui responsable de leur traitement et de leur résolution.

EcoAct a pour ambition d'instaurer une relation de confiance pérenne basée sur le respect mutuel et sur la préservation des intérêts fondamentaux de chacun des partenaires.

Nous nous engageons donc à nous comporter honnêtement et équitablement vis-à-vis d'eux par le biais de nos engagements. Nous attendons également de nos partenaires et fournisseurs qu'ils respectent les principes suivants :

L'impartialité et l'objectivité

Le choix des fournisseurs doit être exigeant et équitable. Les fournisseurs sont sélectionnés au regard des critères relatifs à leur professionnalisme, à leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance, et à leur responsabilité environnementale et sociétale.

Prévention des conflits d'intérêts

- S'interdire tout conflit d'intérêts pouvant altérer l'objectivité et l'indépendance de jugement,
- Eviter toute situation risquant de présenter un conflit potentiel ou avéré entre ses propres intérêts et ceux d'EcoAct,
- Eviter de se mettre en situation de conflits d'intérêt qui pourrait nuire à leur probité (fournisseur, partenaire commercial et toute autre partie prenante) et quelque soit son poste ou sa fonction.

Transparence et honnêteté

- Respecter les lois, les règlements, les valeurs et les procédures,
- Agir avec équité, transparence et impartialité.



Prévention de la corruption / lutte contre la corruption

Eviter toute action nous plaçant en situation de corruption.

Cadeaux, invitation et réceptions

- Accepter uniquement les cadeaux d'une valeur symbolique (à livrer sur le lieu de travail et non au domicile),
- Décider sur la base de critères objectifs de performance, de qualité ou de compétitivité.

Confidentialité / Propriété intellectuelle

Maintenir strictement confidentielles toutes les informations, instructions, documents et résultats produits dans le cadre de la relation commerciale.

Non-dépendance financière

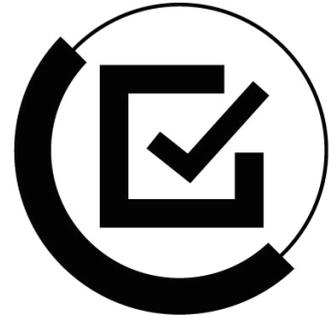
Veiller à ne pas mettre les fournisseurs en situation de dépendance économique.



Charte à signer

De façon générale, EcoAct attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les standards internationaux, la législation et la réglementation en vigueur, et plus précisément les principes énoncés dans ce document.

En signant et en retournant ce document, vous garantissez avoir pris connaissance de l'ensemble des principes énoncés dans le présent Code de Conduite et vous engagez à les respecter.



Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire :

Tampon et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Votre expert climat. Votre partenaire pour un changement positif.

EcoAct propose la gamme de solutions la plus performante et la plus complète pour aider ses clients à relever efficacement les défis du changement climatique.

Fort de plus de 15 ans d'expérience dans le développement de stratégies et de solutions climat à l'échelle internationale, EcoAct accompagne les territoires dans leur transition bas carbone en s'appuyant sur les énergies, ressources, et atouts des territoires en

fonction de leur typologie et singularité afin de garantir toujours plus d'équité, de justice sociale et d'autonomie.

Pour définir et déployer des stratégies climat sur-mesure, intégrées à l'ensemble de leur chaîne de valeur, EcoAct est le seul à marier 3 expertises : conseil stratégique, systèmes de mesure et de management de données (smart data), conception et pilotage de projets.

EcoAct France

contact@eco-act.com
+ 33 (0) 1 83 64 08 70

EcoAct Spain

contacta@eco-act.com
+34 935 851 122

EcoAct Turkey

turkeyoffice@eco-act.com
+90 (0) 312 437 05 92

EcoAct UK

ukoffice@eco-act.com
+44 (0) 203 589 9444

EcoAct USA

usaoffice@eco-act.com
(+1) 646-757-8174

EcoAct Kenya

info@climatepal.com

